Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS PODO • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

BTS Podo

Gestion - législation - déontologie - U6

Session 2014 • Code sujet : **POE6GLD** • Durée : **2 heures 30** • Coefficient : **3**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Gestion financière et calcul du coût de revient (6 questions) **Page 3**

2. Plan de sauvegarde de l'emploi et convention collective (5 questions) **Page 7**

3. Secret professionnel et confidentialité en podo-orthésie (1 question) **Page 9**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://btspodo.fr/assets/annales/bts-podo/E6 - Organisation des activités et gestion des ressources/2014/BTS Podo - E6 - Organisation des activités et gestion des ressources - Session 2014 - 1-Sujet.pdf

1. Gestion financière et calcul du coût de revient

La SARL ORTHESIA 92, spécialisée dans la conception, la fabrication et la vente de prothèses et d'orthèses, analyse sa situation financière avant un investissement. Le sujet demande également de calculer le coût complet et la marge réalisée sur une commande de 200 boîtes du client Bastos.

Question 1.1. À partir des informations de l'annexe 1, établir le bilan simplifié de l'entreprise ORTHESIA 92 au 31 décembre 2013.

Les immobilisations comprennent le matériel, les constructions et les terrains. L'actif circulant regroupe les stocks, les créances et les disponibilités. Au passif, les provisions sont classées parmi les ressources stables. Les montants sont en milliers d'euros.

Bilan simplifié au 31/12/2013	Actif	Passif
Immobilisations	8 144	
Actif circulant	12 959	
Capitaux propres		5 312
Emprunts et provisions		3 884
Dettes fournisseurs et État		11 907
Total	**21 103**	**21 103**

✓ RÉPONSE À RETENIR

Total du bilan : 21 103 k€ à l'actif et au passif.

Question 1.2. À partir du bilan simplifié, analyser la santé financière de l'entreprise en identifiant les ressources stables et en concluant sur l'équilibre du passif, en étudiant la rentabilité financière et économique à l'aide des ratios appropriés, puis en analysant la trésorerie.

Les ressources stables totalisent 9 196 k€ : capitaux propres, emprunts et provisions. Elles financent les immobilisations de 8 144 k€, d'où un fonds de roulement positif de 1 052 k€. Le BFR est de 463 k€ : stocks + créances - dettes fournisseurs - dettes État. La trésorerie nette, fonds de roulement - BFR, est de 589 k€.

La rentabilité financière, résultat net / capitaux propres, atteint 9,68 %. La rentabilité économique, résultat net / capitaux propres et emprunts, est de 5,61 %. Ces ratios indiquent une rentabilité positive et l'équilibre financier à la date du bilan.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Ressources stables : 9 196 k€ ; fonds de roulement : 1 052 k€ ; BFR : 463 k€ ; trésorerie nette : 589 k€ ; rentabilité financière : 9,68 % ; rentabilité économique : 5,61 %.

Question 1.3. Compléter le tableau des charges indirectes de l'annexe 3 à partir des données de l'annexe 2. Arrondir les calculs à deux décimales.

Les centres auxiliaires sont répartis selon les clés de l'annexe 2. Les unités d'œuvre sont les kilogrammes achetés, les heures de MOD, les tranches de 80 € de chiffre d'affaires et le coût de production pour l'administration.

Centre	Personnel	Moyens	Administration	Approvisionnement	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Distribution
Répartition primaire	3 000	1 700	5 101	7 000	23 000	32 300	990	9 200
Gestion du personnel	-3 000			600	300		900	1 200
Gestion des moyens		-1 700			566,67	283,33	850	
Totaux après répartition	0	0	5 101	7 600	23 866,67	32 583,33	2 740	10 400
Unité d'œuvre			Coût de production	kg acheté	heure MOD	heure MOD	heure MOD	80 € de CA
Nombre d'UO			185 415	390	500	700	500	2 825
Coût de l'UO ou taux de frais			2,75 %	19,49 €	47,73 €	46,55 €	5,48 €	3,68 €

Les coûts unitaires sont arrondis à deux décimales.

Annexe 3 complétée : répartition des charges indirectes

Tableau de répartition des charges indirectes

	Gestion du personnel	Gestion des moyens	Adminis-tration	Appro-vision-nement	Atelier 1	Atelier 2	Atelier 3	Distri-bution	
Total répartition primaire	*3 000*	*1 700*	*5 101*	*7 000*	*23 000*	*32 000*	*990*	*9200*	
Répartition secondaire gestion du personnel	*-3 000*				600	300	900	1 200	
Répartition secondaire gestion moyens		*-1 700*				566,67	283,33	850	
Totaux après répartition secondaire			*5 101*		7 600	23 866,67	32 5	2 74	10 400
Unité d'œuvre			*Coût de production*						
Nombre d'UO			*185 415*						
Coût de l'UO ou taux de frais			*2,75%*		390 : 19	500 : 47	5	2 825 : 3,68	

Examens de l'enseignement professionnel
Réseau CANOPE

✓ RÉPONSE À RETENIR

Totaux principaux : approvisionnement 7 600 € ; ateliers 23 866,67 €, 32 583,33 € et 2 740 € ; administration 5 101 € ; distribution 10 400 €.

Question 1.4. Calculer le coût de revient de la commande du client Bastos dans l'annexe 3 et justifier les résultats en présentant les calculs intermédiaires.

La commande de 200 boîtes représente 40 % de la production mensuelle de 500 boîtes. Les matières, heures de MOD et cartonnages sont donc calculés pour 200 boîtes. Les frais indirects utilisent les coûts d'unités d'œuvre arrondis à deux décimales de la question précédente.

Élément	Calcul	Montant (€)
Matières directes	40 × 155 + 60 × 262 + 56 × 145	30 040,00
Frais indirects d'approvisionnement	156 × 19,49	3 040,44
Coût total d'achat des matières		**33 080,44**
MOD ateliers 1, 2 et 3, cartonnages	200 × 18 + 280 × 18 + 200 × 17 + 6 000	18 040,00
Frais indirects des ateliers	200 × 47,73 + 280 × 46,55 + 200 × 5,48	23 676,00
Coût total de production		**74 796,44**
Administration	74 796,44 × 2,75 %	2 056,90
Distribution	(90 400 ÷ 80) × 3,68	4 158,40
Coût de revient total		**81 011,74**

Annexe 3 complétée : coût de revient de la commande Bastos

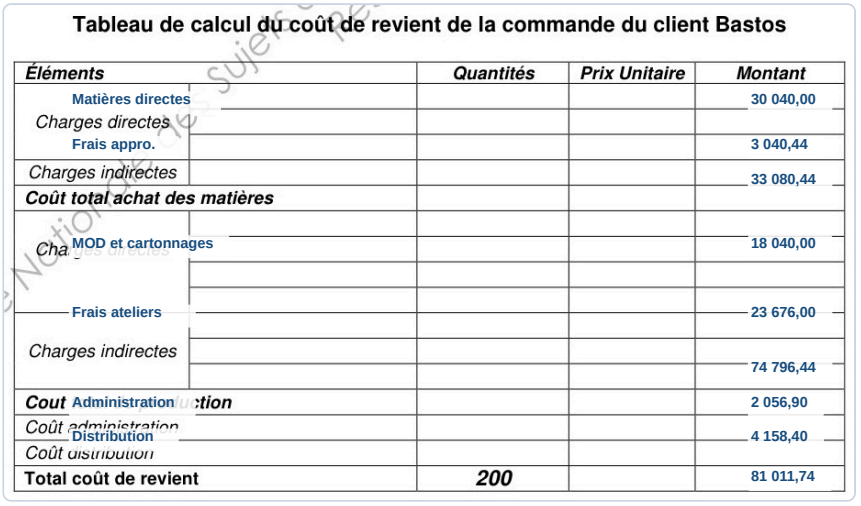


Tableau de calcul du coût de revient de la commande du client Bastos

Éléments	*Quantités*	*Prix Unitaire*	*Montant*
Matières directes			30 040,00
Charges directes			
Frais appro.			3 040,44
Charges indirectes			33 080,44
Coût total achat des matières			
Cha MOD et cartonnages			18 040,00
Frais ateliers			23 676,00
Charges indirectes			
			74 796,44
Cout Administration ***ction***			2 056,90
Coût administration			
Distribution			4 158,40
Coût distribution			
Total coût de revient	***200***		81 011,74

✓ RÉPONSE À RETENIR

Coût de revient des 200 boîtes : 81 011,74 €, soit 405,06 € par boîte.

Question 1.5. Calculer la marge et le taux de marge réalisés sur la commande du client Bastos.

Le chiffre d'affaires de la commande est de 200 × 452 = 90 400 €. La marge correspond au chiffre d'affaires diminué du coût de revient. Le taux de marge se calcule en rapportant cette marge au coût de revient, puis en multipliant par 100.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Marge : 9 388,26 € ; taux de marge : 11,59 %.

Question 1.6. Commenter le résultat obtenu pour la commande du client Bastos au regard de l'objectif de marge présenté dans le sujet.

Le taux de marge obtenu est supérieur à l'objectif de 11 % calculé sur le coût de revient. Le prix fixé permet donc d'atteindre l'objectif pour cette commande. L'écart reste faible : la marge dépasse la cible de 0,59 point de pourcentage.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Objectif atteint : 11,59 % de marge, soit 0,59 point au-dessus de la cible.

2. Plan de sauvegarde de l’emploi et convention collective

En 2012, neuf salariés d’ORTHESIA 92 ont été licenciés dans le cadre d’un plan de sauvegarde de l’emploi ensuite définitivement annulé par les tribunaux. Le sujet examine aussi le rôle d’une convention collective nationale et les conditions d’application de ses avantages sociaux.

Question 2.1. Rappeler le rôle d’un plan de sauvegarde de l’emploi et citer trois types de mesures pouvant être proposées dans ce cadre.

Le plan de sauvegarde de l’emploi (PSE) accompagne un projet de licenciement collectif pour motif économique. Il doit rechercher des solutions afin d’éviter les licenciements ou d’en réduire le nombre, puis prévoir des mesures pour faciliter le reclassement des salariés concernés. Il peut notamment proposer :

- un reclassement dans l’entreprise ou le groupe ;
- des actions de formation ou de reconversion ;
- une aide au reclassement externe ou à la création d’entreprise.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le PSE vise à éviter ou limiter les licenciements et à favoriser le reclassement : reclassement interne, formation, aide au reclassement externe.

Question 2.2. Indiquer les conséquences, pour les salariés licenciés, de l’annulation du plan de sauvegarde de l’emploi d’ORTHESIA 92.

L’annulation définitive du PSE prive de fondement les licenciements économiques prononcés dans le cadre de ce plan : ils sont nuls. Chaque salarié licencié peut demander sa réintégration dans l’entreprise, avec rétablissement de son contrat de travail. Si la réintégration n’est pas demandée ou n’a pas lieu, le salarié peut obtenir une indemnisation judiciaire, selon les conditions légales applicables. L’annulation ouvre donc un droit à réparation et, lorsque le salarié le demande et que cela est possible, à réintégration.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les licenciements fondés sur le PSE annulé sont nuls : réintégration possible ou indemnisation si elle n’a pas lieu.

Question 2.3. Rappeler le rôle d’une convention collective et citer trois exemples de thématiques contenues dans ce type de texte.

Une convention collective est un accord négocié entre les organisations représentatives des employeurs et des salariés. Elle complète le Code du travail et précise les règles adaptées à une branche ou à un secteur professionnel, dans son champ d’application. Elle fixe notamment les conditions d’emploi, de travail et les garanties sociales. Parmi les thèmes fréquents figurent :

- les salaires et les classifications professionnelles ;
- la durée et l’organisation du travail ;
- les congés et les garanties sociales.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Elle complète et adapte le droit du travail : salaires, durée du travail, congés et garanties sociales.

Question 2.4. Indiquer si une convention collective nationale s'applique à tous les salariés d'un même secteur d'activité.

Non, une convention collective nationale ne s'applique pas automatiquement à tous les salariés d'un même secteur. Elle concerne les employeurs et salariés compris dans ses champs professionnel et territorial, lorsque l'employeur est lié par l'accord, notamment par adhésion à une organisation signataire ou par signature. Elle s'impose également aux employeurs concernés lorsqu'elle a été étendue par arrêté ministériel. L'appartenance au secteur, à elle seule, ne suffit donc pas toujours.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Non. Elle s'applique selon son champ et si l'employeur est lié par l'accord ou si celui-ci a été étendu.

Question 2.5. ORTHESIA 92 n'étant pas adhérent du groupement d'employeurs signataires, rappeler à quelle condition les avantages sociaux accordés par la convention collective peuvent être rendus applicables à ses salariés.

Comme ORTHESIA 92 n'adhère pas au groupement d'employeurs signataire, les avantages de la convention peuvent être rendus obligatoires pour l'entreprise si la convention a été étendue par arrêté ministériel. Cette extension impose ses dispositions aux employeurs entrant dans les champs professionnel et territorial définis par le texte, même s'ils ne sont pas membres d'une organisation signataire. L'activité de l'entreprise doit donc relever du champ de la convention étendue.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La convention doit avoir été étendue par arrêté ministériel et couvrir l'activité et le territoire de l'entreprise.

3. Secret professionnel et confidentialité en podo-orthésie

La profession de podo-orthésiste est soumise aux principes du secret professionnel et de la confidentialité. Le candidat doit rédiger une note courte rappelant l'importance de ces deux notions dans l'exercice professionnel.

Question 3.1. Rédiger, en quinze lignes maximum, une note rappelant l'importance du secret professionnel et de la confidentialité pour la profession de podo-orthésiste.

Note à l'équipe

Le secret professionnel et la confidentialité protègent la vie privée, la dignité et les données de santé du patient. Ils sont essentiels à la confiance nécessaire à la prise en charge. Ils couvrent les informations confiées ou apprises dans l'exercice professionnel, y compris l'identité, la prescription, les mesures et l'appareillage, et demeurent dus après la prise en charge.

- Ne partager les informations qu'avec les personnes autorisées, dans le cadre et les limites prévus pour la prise en charge.
- Protéger les dossiers et supports numériques contre les accès non autorisés.
- Éviter toute conversation audible par des tiers et toute divulgation hors du cadre professionnel.

Une transmission n'est possible que dans les conditions prévues par la loi.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le secret professionnel et la confidentialité préservent les droits et la vie privée du patient, sécurisent ses informations et fondent une relation de confiance.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2014)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve de BTS Podo-Orthésiste, session 2014, porte le code POE6GLD et dure 2 heures 30, avec un coefficient 3. Elle étudie la situation financière d'ORTHESIA 92 et le coût complet d'une commande de prothèses et d'orthèses. Elle évalue aussi les connaissances en droit du travail, conventions collectives, secret professionnel et confidentialité.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Le fonds de roulement se mesure par les ressources stables diminuées des emplois stables.
- La marge sur coût de revient se calcule en retranchant le coût de revient du prix de vente.
- Le taux de marge est égal à la marge divisée par le coût de revient, puis multipliée par 100.
- En coûts complets, les charges indirectes sont réparties entre centres avant leur imputation aux coûts des produits.

Points de vigilance & attentes du jury

- Classer chaque compte du bilan en actif ou passif avant de totaliser et vérifier l'équilibre.
- Distinguer rentabilité financière, rentabilité économique et analyse de la trésorerie.
- Respecter les clés de répartition, les unités d'œuvre et les arrondis demandés pour les calculs de coûts.
- Dans la note de déontologie, traiter le secret professionnel et la confidentialité en quinze lignes maximum.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le taux de marge demandé dans la partie gestion ?

Calculez la marge en retranchant le coût de revient du prix de vente total de la commande. Divisez ensuite cette marge par le coût de revient et multipliez par 100. Ce taux se distingue du taux de marque, qui rapporte la marge au chiffre d'affaires.

Q : Comment organiser la répartition des charges indirectes en coûts complets ?

Reportez les charges primaires par centre, puis répartissez les centres auxiliaires selon les pourcentages ou fractions fournis. Calculez ensuite les coûts d'unités d'œuvre et imputez les charges aux coûts d'achat, de production, d'administration et de distribution.

Q : Comment gérer le temps et les copies pendant cette épreuve ?

L'épreuve dure 2 heures 30. Rédigez la partie gestion sur une copie, puis les parties législation et déontologie sur une autre. Réservez du temps pour vérifier les calculs et compléter l'annexe 3, qui doit être rendue avec la copie.

Q : Quels critères de notation faut-il particulièrement respecter ?

Le sujet attribue 22 points à la gestion, 14 à la législation et 4 à la déontologie. Aucun détail de points par question n'est indiqué. Présentez les calculs intermédiaires demandés, argumentez les analyses et respectez la limite de quinze lignes pour la note.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btspodo.fr/assets/annales/bts-podo/E6 - Organisation des activités et gestion des ressources/2014/BTS Podo - E6 - Organisation des activités et gestion des ressources - Session 2014 - 1-Sujet.pdf

Ressources BTS Podo : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.